

et nous ne cherchons nullement à nous accaparer tout le domaine des traitements. Nous laissons les médicaments et la chirurgie à nos collègues les médecins.

M. McINTOSH : Est-ce que parfois un ancien combattant a besoin des services d'un chiropraticien pour un traitement qu'il ne peut pas recevoir dans un des hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants, mettons ?

M. HOMEWOOD : Permettez-moi de vous dire qu'en tant qu'ancien combattant de la marine, j'ai fait partie de la marine et j'ai travaillé dans le service de physiothérapie de l'hôpital d'Halifax, il n'y avait certainement pas de chiropraticiens pour traiter les membres des forces navales. Ils pouvaient recevoir des traitements de physiothérapie, faire des exercices curatifs et autre chose de ce genre.

M. McINTOSH : Pour faire suite à la question, vous croyez que les membres de votre profession donnent des traitements qu'on ne donne pas dans les hôpitaux qui relèvent du ministère des Affaires des anciens combattants ?

M. HOMEWOOD : Oui, je le crois.

M. McINTOSH : Des soins qui conviennent dans le cas des anciens combattants ?

M. HOMEWOOD : Oui monsieur.

M. McINTOSH : Pouvez-vous nous citer des cas où on n'a rien pu faire pour un ancien combattant dans un hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants tandis que votre traitement l'a aidé ?

M. HOMEWOOD : Il y a longtemps que je n'ai pas pratiqué ma profession, mais du temps que je travaillais comme chiropraticien j'ai eu des cas semblables.

Je pourrais relever dans mes dossiers des cas d'anciens combattants qui avaient été hospitalisés à Sunnybrook ou à l'hôpital de la rue Christie lorsqu'il existait, qui sont venus chez moi et que j'ai pu soigner, je crois pouvoir dire, avec succès. Je crois que je pourrais également en citer où je n'ai pas réussi.

M. McINTOSH : Avez-vous des documents qui témoignent de votre succès ?

M. HOMEWOOD : Je n'ai jamais recherché de lettres testimoniales, mais je pourrais sans doute en obtenir si le Comité le désire ?

M. BATTEN : Puis-je poser une question à M. Homewood ? Lorsqu'un étudiant a passé quatre années à votre collège et que son travail a été satisfaisant, est-ce qu'il reçoit un diplôme ?

M. HOMEWOOD : Il obtient un diplôme mais, évidemment, nous ne faisons pas partie de l'université.

M. BATTEN : Voilà précisément où je voulais en venir. Est-ce que les autres institutions de l'enseignement académique ou professionnel, reconnaissent ce diplôme ?